

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 9 octobre 2015

3^{ème} **Commission**
N° CP-2015-9-3-3

Service instructeur
DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS
Service consulté

NUMEROTATION ET HIERARCHISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Résumé : Le présent rapport a pour objet la numérotation et la hiérarchisation de nouvelles routes départementales ainsi que la renumérotation de voies existantes.

Le présent rapport propose une numérotation et une hiérarchisation pour les sections de routes départementales énumérées ci-dessous.

La hiérarchisation de ces voies conditionne les politiques de réhabilitation, d'entretien, d'exploitation, de sécurité routière et le niveau de service en viabilité hivernale.

Les voies concernées sont les suivantes :

- numérotation et hiérarchisation de la déviation de RETZWILLER : D 419 (annexe 1) ;
- modification de la numérotation et de la hiérarchisation d'une portion de la route départementale déviée : D 26 I (annexe 2) ;
- renumérotation de deux portions de routes départementales existantes afin de garantir la lisibilité du réseau routier départemental : D 432 (annexe 3) et D 41 (annexe 4) ;
- numérotation et hiérarchisation d'une ancienne voie communale intégrée au domaine public routier départemental : D 459 bis (annexe 5).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'approuver la numérotation et la hiérarchisation des routes départementales existantes et des voies nouvelles, ainsi que leurs incidences sur le réseau existant conformément aux annexes 1 à 5 jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN